

### REDEVANCES POUR OCCUPATION DU SOUS-SOL

PERMISSIONS DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT	2021	MODE DE TAXATION*	PERIODE DE TAXATION**
Redevance pour occupation du domaine public par des passages souterrains	96,80 €	M <sup>3</sup>	Annuelle
<u>Redevance pour occupation du domaine public par des câbles, conduites, canalisations :</u>			
diamètre < 50 cm	9,40 €	ML	Annuelle
diamètre > 50 cm	19,80 €	ML	Annuelle
diamètre > 1 mètre	29,10 €	ML	Annuelle
Redevance pour occupation du tréfonds du domaine public par des masses	100,90 €	M <sup>3</sup>	Annuelle
Redevance pour occupation temporaire du domaine public par des tirants	9,40 €	ML	Annuelle

\*Le résultat d'un produit (surface, volume) sera arrondi au mètre carré ou mètre cube supérieur.

\*\*Les droits de voirie sont dus pour l'intégralité de la période de taxation, cette dernière n'étant pas fractionnable.